

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2022  
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Le Maire de Royat,*

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux,
- Vu la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRÊTE

#### Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DUMEIL Céline	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 8 mars 2023

Le Maire,  
Marcel ALEDO



MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2022  
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux  
pour l'accès au grade d'agent de maîtrise principal

*Le Maire de Royat,*

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- Vu la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRÊTE

Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. SAFFAR Jean-Pierre	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	ancienneté

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

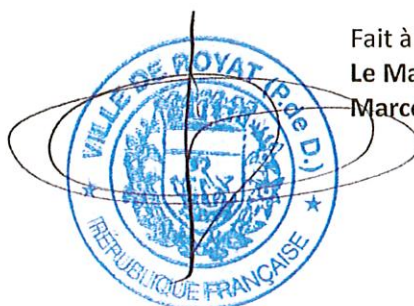
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 8 mars 2023

Le Maire,  
Marcel ALEDO



MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2022  
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

*Le Maire de Royat,*

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Technique Territoriaux,
- Vu la délibération n° 2021-079 du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRÊTE

#### Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. Alexandre CHABANIS	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	ancienneté

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 6

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 8 mars 2023

Le Maire,  
Marcel ALEDO

